



S'est tenu mercredi dernier la troisième audience au tribunal de première instance de Douala- Bonanjo, sur l'affaire impliquant la jeune Malicka dont les photos dénudées ont été publiées sur les réseaux.

Martin Camus Mimb et Wilfried Eteki sont notamment poursuivis pour proxénétisme, publications obscènes, diffamation, propagation de fausses nouvelles et cybercriminalité.

Statuant sur la demande de mise en liberté provisoire et liberté sous condition introduite par les avocats des mis en cause, le tribunal a rejeté la demande estimant qu'elle était prématurée.

Un rejet que déplore l'avocat des prévenus qui dénonce un déni de droit. « ***J'ai l'impression que nous ne sommes pas devant un tribunal qui respecte les règles. On a l'impression de lire autre chose que le droit. Depuis que je fréquente les tribunaux, c'est la première fois que j'entends dire qu'une demande de liberté provisoire est prématurée. Les magistrats s'amuse avec la liberté*** », a affirmé devant les médias Patrice Oum.